



Politique Globale de la Santé et de Sécurité



A travers sa politique Santé et Sécurité, Votorantim Cimentos s'engage à mener ses affaires de façon à protéger non seulement la sécurité et la santé de ses employés, mais aussi de prendre soins des autres parties prenantes impliquées dans ses opérations.

Nous nous engageons à identifier, éliminer et traiter les risques santé et sécurité liés au travail.

Les aspirations de la Société et des employés sont décrites dans cette Politique de la Santé et de Sécurité:

- Observer et respecter la loi et les exigences réglementaires applicables à la santé et la sécurité au travail.
- Se conformer strictement aux règles pour sauver la vie (cela sera soumis progressivement aux mesures disciplinaires y compris le licenciement).
- Assurer la formation en matière de santé et sécurité au travail dans le cadre de la formation professionnelle des salariés.
- Réaliser des audits et des inspections pour évaluer l'efficacité des actions de prévention dans le lieu de travail.
- Rechercher l'amélioration continue visant zéro accident et zéro maladie professionnelle.
- Mettre en œuvre et surveiller les principaux indicateurs en se focalisant sur le comportement sécuritaire.



Marcelo Castelli
PDG de Votorantim Cimentos



Abdelkader Nciri
PDG de Votorantim Cimentos Tunisia

